

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne



BUDGET PRIMITIF 2017



1. BP 2017



Budget principal : eau brute, pluvial et frais de personnel

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
18 760 225 €	18 760 225 €	4 653 150 €	4 653 150 €

- Ce budget permet le paiement du personnel et des frais de siège. Il est géré en TTC.
- Les frais de personnel représentent 14.3 M€ sur 16.6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.
- Les frais communs aux compétences assujetties à la TVA sont inscrits sur le budget de l'assainissement et répartis par des participations des autres budgets.
- Ce budget n'a pas de recettes propres, sauf pour l'eau brute. De ce fait, le seul emprunt contracté sera pour la réhabilitation de la chaussée de St Martory

Budget annexe Eau



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
18 113 757 €	18 113 757 €	7 423 538 €	7 423 538 €

- En fonctionnement il s'agit d'un prévisionnel pour l'année.
- En investissement, des travaux supplémentaires seront repris avec la DM1 et financés par l'excédent 2016.
- L'autofinancement de ce budget est d'environ 2.5 M€
- Budget équilibré avec 5 M€ d'opérations d'investissements (soit 97 opérations)
 - 1.2 M€ pour PSE
 - 2.3 M€ en transfert partiel
 - 1.5 M€ pour les adhérents

	EAU
CT1	1 579 000 €
CT2	115 500 €
CT3	50 000 €
CT4	- €
CT6	90 000 €
CT7	- €
CT8	74 500 €
CT9	239 000 €
CT10	702 500 €
CT11	- €
CT12	85 000 €
CT13	- €
CT14	401 100 €
CT15	529 500 €
CD31	1 185 000 €
	5 051 100 €

Budget annexe Assainissement



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
22 655 613 €	22 655 613 €	26 675 260 €	26 675 260 €

- En fonctionnement il s'agit d'un prévisionnel pour l'année.
- En investissement, des travaux supplémentaires seront repris avec la DM1 et financés par l'excédent 2016.
- L'autofinancement de ce budget est d'environ 6 M€
- Budget équilibré avec 15.6 M€ d'opérations d'investissements
 - 5 M€ pour le défi Aussonnelle
 - 10.6 M€ pour les adhérents représentant 77 AP/CP sur un total de 112 opérations.

	ASSAINISSEMENT
CT1	1 327 000 €
CT2	90 000 €
CT3	665 000 €
CT4	2 120 000 €
CT6	4 980 500 €
CT7	1 381 000 €
CT8	167 000 €
CT9	930 000 €
CT10	100 000 €
CT11	786 000 €
CT12	1 811 500 €
CT13	- €
CT14	714 000 €
CT15	553 000 €
	15 625 000 €

Budget annexe Asst. Non Collectif



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
404 092 €	404 092 €	1 000 €	1 000 €

- L'équilibre de ce budget est basé uniquement sur les objectifs des agents
- Une participation aux frais généraux est mise en place.

Budget annexe Microcentrale



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
220 029 €	220 029 €	117 900 €	117 900 €

- Ce budget est excédentaire, surtout depuis les travaux de rénovation de 2015.
- Les investissements seront étudiés pour permettre le développement de cette compétence.

2. Le budget par CT

1. Constat de base :

1. De nombreuses adhésions ont été acceptées malgré des budgets déficitaires.
2. Chaque adhérent à un stock de travaux conséquent à réaliser. 80 M€ de travaux réalisés entre 2010 et 2016. Et 65 M€ à financer pour terminer les opérations en cours.
3. De nombreuses STEP étaient en DERU.
4. De nombreuses installations d'assainissement ne répondaient pas aux normes, ce qui engendrait une perte de recettes au titre de la prime épuratoire, et de multiples interventions du personnel.
5. Certains travaux d'entretien étaient payés par le budget principal des adhérents.

2. Conséquences :

1. Les tarifs ont du être revus.
2. Certains adhérents sont en déficit, soit de manière structurelle soit conjoncturelle en attendant le branchement de nouveaux abonnés.

 **Les budgets par CT ne peuvent pas tous être équilibrés**

2. Le budget par CT

1. Service rendu à l'échelle de Réseau 31 :

1. Astreintes 24 h / 24 toute l'année
2. Personnel qualifié (formations, diplômes, autorisations de conduite d'engin, ou de sécurité pour le travail sur des ouvrages avec amiante)
3. Développement des travaux en régie pour certains opérations :
 - + coût moins élevés que la sous-traitance
 - + renforce la connaissance des réseaux
 - + permet de faire des interventions de qualité
 - augmente la masse salariale
4. Actions préventives (ex : activité d'hydrocurage, recherche de fuite...)
5. Actions spécifiques (animation des périmètres de captages, contrôle de l'assainissement, rejets non domestiques.)



Ces services sont mutualisés à l'échelle du département, et le budget par CT reprend ces coûts au travers de frais communs

3. Répartition des frais communs

- Frais de personnel : après déduction de la participation du CD31, répartition des frais de personnel en fonction de l'activité du terrain
 - affectation réelle du personnel
 - puis au prorata de l'activité enregistrée dans SAARI.
- Frais de véhicules : répartition en fonction de l'utilisation des véhicules.
- Fournitures en stock : répartition au réel en fonction de l'utilisation des stocks.
- Service Général d'exploitation : répartition au réel des interventions.
- Le reste constitue les frais généraux :
 - du budget principal (locaux d'exploitation et siège)
 - de chaque budget : lorsque cela a été possible les frais communs sont affectés au budget assainissement afin de les traiter en H.T

4. Efforts de gestion

1. Générer des économies de fonctionnement (mettre en place une politique d'achat, revoir tous les contrats de fournitures et services)
2. Optimiser les recettes jusqu'à la coercition.

5. Résultats par CT : eau potable, assainissement

Eau potable : 7 commissions territoriales sur 10 en déficit de fonctionnement (épargne nette) représentant environ 1.8 M€ de déficit.

Assainissement : 8 commissions territoriales sur 13 en déficit de fonctionnement (épargne nette) représentant un peu moins d'2.3 M€ de déficit.

Plusieurs réponses possibles, en plus de l'augmentation de certains tarifs trop bas :

1. Pondérer les pourcentages de répartition des frais communs (personnel, et généraux)

2. **Pour l'eau** : Utiliser l'excédent de fonctionnement (environ 1M€) de l'usine PSE (détaillé ci-après)

3. Mutualiser seulement le budget de fonctionnement et répartir par CT l'autofinancement pour leur permettre de définir leur programme d'investissement et le paiement de la dette.

4. Création d'un tarif unique. Répartition de l'autofinancement au prorata des recettes de chaque CT.

6. Réponse à l'équilibre des CT : hypothèse de gestion pour PSE

L'usine PSE, mise à disposition par le CD31 est un équipement, qui bien que situé sur la CT10 et utilisé quasi-exclusivement pour l'alimentation du SIVOCAL, affecté à la commission représentative du CD31.

Cela permet :

1. Une continuité dans la gestion de l'ex SDEA, des ouvrages mis à disposition, par un contrôle du CD31.
2. D'absorber des fonds de roulements négatifs pour certains adhérents et aujourd'hui pour certaines CT.
3. De diminuer les FG de chaque CT en répartissant l'excédent dégagé par cet équipement, en attendant l'augmentation des tarifs de certaines CT.
4. D'absorber la diminution de la participation du CD31 en 2020.
5. De ne pas avoir d'incidence sur **le prix au m³ en sortie d'usine** et sur la prospective intégrant les travaux du schémas du SICOVAL (1% par an).

Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne



vous remercie de votre attention

